

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 mai 2021

Le Conseil d'Administration de l'aéroclub de Creil-Senlis-Chantilly s'est réuni en distanciel le mardi 18 mai 2021 à 18h30, sous la présidence de Pascal Chagnon.

Administrateurs présents : (7)

Pascal Chagnon, Nicolas Pinhas, Cyril Dautriche, Daniel Cofflard, Jean-Philippe Lefèbvre, Xavier Guiraut, Gilles Van der Goes.

Administrateurs absents et excusés : (4)

Laure Hélaïne (pouvoir à P. Chagnon), Didier Bober (pouvoir à C. Dautriche), Michel Serrurier, Claude Séverin.

Invité au Conseil d'administration : (1)

Jean-Michel Maggi (CPS).

ORDRE DU JOUR

1. Préparation de l'AG ordinaire
2. Possible vente des avions RM et BM
3. Nouveau hangar/locaux et relations avec ACRM et Dassault
4. Point sur les commissions (votes)
5. Point sur l'audit DGAC à venir (armoire à clés,...)
6. Point CPS
7. Nouveaux FI
8. Présentation d'un atelier proposé par Martine Gay
9. Divers (connexion ADSL du local, SMILE, rapport annuel DTO...)

En introduction, Daniel et Pascal nous transmettent l'information provenant de la FFA : l'ensemble des vols peuvent reprendre sans limitation à compter de demain 19 mai 2021. L'aéroclub pourra notamment reprendre ses activités de Vols Découvertes, et les pilotes pourront de nouveau emmener des passagers autres que faisant partie de leur cercle familial proche.

1. Préparation de l'AG ordinaire :

La date est à définir avant le 31 juillet si l'on respecte le décret national autorisant les associations loi 1901 à utiliser la procédure de vote à distance pour leur AG.

Est retenue la date du samedi 03/07/2021 à 14h au Plessis-Belleville, avec un pot à l'issue.

Les convocations seront envoyées par mail au moins 15 jours avant. Demande de réponse pour être certain que la convocation a bien été reçue et prévoir les victuailles du pot.

ODJ classique pour une AGO, à compléter cette année par :

- Mise à jour des Statuts à voter.
- Point de situation des commissions et retour sur les excellents travaux réalisés durant ces derniers mois.
- Retex de l'audit de la DSAC qui aura prochainement lieu.

- Point sécurité (CPS)
- Des élections à prévoir pour le renouvellement des 4 sortants élus il y a 3 ans : J.Ph Lefebvre, C. Severin, G. Van der Goes et C. Dautriche.

Les intéressés devront informer l'Association de leur souhait de se représenter au poste d'Administrateur.

2. Vente des avions RM et BM :

Sujet animé par Jean-Philippe :

- **Le RM** : L'Aquila intéresse Pierre Pelletier, ancien commercial de Robin à Dijon Darois.
C'est par son intermédiaire qu'on avait acheté le LC à l'AC Renault de Chavenay. Il nous avait permis de faire l'achat en direct et donc sans sa commission. Idem pour le VB par la suite.
Une première proposition de prix de vente fixé à 70.000 euros pour l'Aquila a été faite par Jean-Philippe, correspondant à l'estimation de VF Aero.
P. Pelletier a fait une contre-proposition à 65.000 euros. Jean-Philippe propose de tenter une contre-offre à 68.000 euros
 - **Le CA vote Ok à l'unanimité des présents et représentés pour la vente de l'Aquila, avec toutefois un prix plancher fixé à 66.000 euros.**
- **Le BM** : L'aéroclub a proposé à deux clients l'avion pour un prix entre 10.000 et 12.000 euros. Il reste 700 H de potentiel sur le moteur.
En raison des soucis mécaniques de l'avion et son indisponibilité depuis plusieurs mois (pb de train puis de volets), la vente n'a pas pu se faire. Actuellement demeure la panne du moteur de volets et nous n'avons plus d'acheteur intéressé, hormis une piste pour un 3^e acheteur potentiel mais rien de sûr.
Une solution vient tout juste d'être trouvée par JPH pour le moteur de volets, par le contact d'un propriétaire de HR200 dont l'avion est démonté et il pourrait nous vendre des pièces.

3. Nouveau hangar/locaux+relations avec l'ACRM et l'AC Dassault :

Concernant le projet d'extension du hangar appartenant à M. Fudali, il n'y a pas eu de réponse à la dernière proposition faite par l'aéroclub (réduction de la surface à 400 m² plus adéquate à nos besoins et nos capacités financières). Il doit rappeler suite au dernier message laissé par Pascal.

En parallèle, Pascal et Daniel ont rencontré les responsables des aéroclubs ACRM et Dassault. Ces derniers ne sont finalement pas intéressés pour un rapprochement de nos Associations. L'ACRM pourrait toutefois nous autoriser à utiliser ponctuellement une de leurs salles.

Autre solution : Rémi Lejeune de la SCAP serait prêt à nous louer 2 locaux à l'étage, dans le hangar « Paindavoine » où se trouvent actuellement nos avions. Offrant une surface de presque 40 m² pour un lieu de salle de cours et convivialité, ainsi qu'un second local attenant aux toilettes qui pourrait nous servir pour stocker notre matériel. Des travaux seraient néanmoins à prévoir pour ces locaux : la SCAP paierait le remplacement des portes et fenêtres. Nous nous occuperions des travaux de peintures, réfection des plafonds et sols, dont le montant pourrait être remplacé par une diminution des premiers loyers. Ces locaux resteraient la propriété du département de l'Oise à qui tous versent une redevance associée à une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire).

Ce serait ainsi en plus de notre local qu'on loue actuellement et que l'on conserverait. Il y aurait éventuellement une possibilité de travaux pour relier l'ensemble des locaux.

Autre solution : des travaux d'agrandissement des locaux actuels par une extension en L ou dans la continuité sur le côté du bâtiment.

Concernant le souci de manoeuvrabilité des portes du hangar Paindavoine, la SCAP est d'accord pour prendre à sa charge le montant d'une remise à niveau de l'ensemble des roulements et roulettes des portes. Elle a indiqué qu'elle voulait le faire depuis longtemps mais que personne ne s'était occupé du dossier.

L'aéroclub propose de le faire ; les deux roulements et roulettes de l'une des portes qui n'est jamais ouverte seront démontés, la porte étant mise sur cales. Le système sera envoyé à une société de ferronnerie pour devis.

Jacques Fournoux va étudier le sujet.

4. Point commissions :

- Commission CPS : JM Maggi a fait un point de situation sur les travaux réalisés. Il a un peu de mal à fédérer son équipe.
- Commission FAQ (Foire Aux Questions) : une première version de FAQ a été mise en ligne depuis 15 jours. Daniel n'a eu que très peu de retours de la part des membres du CA en ayant eu accès pour relecture.
Daniel serait fana d'avoir un compteur pour les accès aux FAQ publiques (non réservées aux membres de l'aéroclub).
Reste dorénavant à annoncer la mise en ligne des FAQ à tous les membres de l'aéroclub.
- Commission communication :
Présenté par Nicolas : l'espace réservé aux membres a été créé sur notre site Web. Le Facebook commence à être mis à jour assez régulièrement.
Idée de créer un trombinoscope et un petit article pour chaque lâché et breveté d'élève mineur, qui serait envoyé également à la FFA pour parution dans InfoPilote.
Idée de création d'un film de pub sur l'aéroclub, avec une séquence aérienne qui serait tournée par un drone au Plessis.
Possible changement de présentation à venir pour notre site web. Benjamin Pietras qui a fait la proposition va être prochainement très occupé professionnellement, donc ce projet décalé.
- Commission Règlement Intérieur :
La commission vient de terminer son travail de révision de l'actuel RI datant d'avril 2014 : la version finale de proposition de nouveau RI a été transmise il y a quelques jours par Cyril pour relecture des membres du CA.
Il y a eu peu de retouches à faire sur cette dernière version ; surtout des réponses à fournir aux questions de Daniel et Gilles concernant :
 - les membres ponctuels décrits dans les Statuts de l'aéroclub.
Décision est prise sur le montant de la cotisation aéroclub qu'ils devront prendre pour une durée maximale d'un mois.
 - **Le CA vote Ok à l'unanimité des présents et représentés le tarif d'une cotisation forfaitaire de 30 euros, à laquelle se rajoutera obligatoirement le droit d'entrée et la « participation solidaire franchise d'assurance en cas de sinistre ».**
 - Le respect de l'enrôlement par le Président de tout nouvel instructeur à l'aéroclub sur décision du CA ayant été informé au préalable, comme c'est le cas dans le RI actuel.
 - La possibilité de réaliser des vols d'initiations nouvellement introduits par le RI,
 - La recommandation de l'aéroclub faite aux pilotes d'un minimum de 12 HDV par an, en suivant les préconisations de la FFA. En tant que chef pilote, Gilles aurait souhaité un total plus proche des 30 HDV.
 - L'officialisation de la possibilité pour l'aéroclub d'annuler des réservations en cas d'activités officielles type JPO, cohésion ou voyages.
Gilles a demandé en particulier que la réservation faite pour un test PPL (test initial, pas pour les prorogations ou renouvellements) ne puisse être annulé au profit d'une quelconque activité de cohésion aéroclub.
 - **Le CA vote Ok à l'unanimité des présents et représentés la validation du nouveau Règlement Intérieur de l'aéroclub.**

Une fois signé par Pascal et Nicolas, le nouveau règlement intérieur sera envoyé aux membres de l'aéroclub pour mise en application immédiate.

A Présent que le nouveau RI a été voté, il faudra vérifier si d'autres documents de l'aéroclub comme le manuel d'exploitation DTO ont besoin d'être mis à jour.

- **Commission Statuts** : lancée depuis hier avec Ch. Chartier comme animateur. Le but est de mettre à jour nos Statuts et de présenter le document pour vote lors de la prochaine AG Extraordinaire.
En particulier devront être intégrés la possibilité de réaliser des réunions en distanciel, avec votes également à distance (Bureau, CA, AG).
- **Commission Livret d'accueil / Flyer** : une proposition de nouveau document vient d'être fournie pour relecture des membres du CA. Des modifications seront à faire sur la maquette en lien avec le nouveau RI (vols découvertes, vols d'initiation, stage d'initiation...).

5. Point sur l'audit DGAC :

L'audit de la DGAC aura lieu vendredi prochain 28/05/2021 au Plessis-Belleville à partir de 09h30.

A cette occasion devra être présentée une solution pour éviter que les clés de nos avions restent disponibles comme actuellement. A été identifié l'opportunité d'employer un système de boîtes à clés à ouverture numérique avec identification de l'utilisateur.

Plusieurs solutions ont été étudiées :

- Une seule grande boîte à clés, dont le code délivré par OpenFlyers lors de la réservation, permettra d'accéder à l'ensemble des clés rangées dedans. Le code qui change à chaque fois permettra d'identifier qui a eu accès aux clés des avions.
Coût de cette solution : 800 euros.
 - Une seule grande boîte à clés, dont le code délivré par OpenFlyers lors de la réservation, ne permettra d'accéder qu'à la clé de l'avion concerné. La validité du lâcher sur un avion en particulier ainsi que de la licence et du médical d'un pilote pourra être intégrée pour limiter l'accès aux avions.
Coût de cette solution : 5000 euros.
 - Plusieurs boîtes à clé : une par clé d'avion, dont le code délivré par OpenFlyers lors de la réservation.
Coût de cette solution : 3 boîtes à 500 euros = 1500 euros.
- **Le CA vote Ok à l'unanimité des présents et représentés pour l'étude de la 3^e solution (3 boîtes à clé).**

Un devis signé de l'option retenue pour commande prochaine sera présenté lors de l'Audit à défaut d'être déjà fonctionnel.

Autre point concernant la sécurisation des locaux : afin de renforcer la sécurité de notre local actuel et des locaux éventuels à venir, Cyril demande si le système d'ouverture automatique de la porte par jeton porte-clé ne pourrait pas être démonté à Creil pour réinstallation au Plessis ?

Ceci permettrait d'identifier chaque utilisateur entrant et aller dans le sens de l'étude préliminaire à l'audit DGAC.

Une étude pourra être réalisée avec reprise de contact avec le fournisseur pour savoir si de nouveaux jetons porte-clés peuvent être achetés pour fonctionner avec le système existant.

6. Point CPS :

JM Maggi présente la commission CPS qu'il anime avec M. Serrurier et J. Massonneau.

L'amorce de travail a été faite, mais JM se sent un peu « seul » jusqu'à présent.

N'étant pas instructeur, il travaille sur ses fondamentaux de PPL(A), mais craint de ne pas disposer des compétences nécessaires pour réaliser des analyses techniques lorsqu'il y aura des REX à compléter du point de vue pédagogique et analyse étayée.

Il a déjà envoyé une communication aux membres de l'aéroclub : la pré-vol DR400.

Sujets à venir : vols temps chaud, bien remplir carnet de route, bien s'inscrire sur la planche de vol...

Sur le site de la FFA, la communication SV et CPS est plus solennelle.

Le souci est le respect de la confidentialité. D'où aucune aide possible de personnes extérieures au CPS, comme Gilles et Patrick qui peuvent de plus avoir un rôle en cas de sanction.

Il ne faut surtout pas que le chef pilote et le responsable pédagogique aient connaissance du nom d'un pilote concerné par un événement. Pour remédier au besoin d'assistance demandé par Jean-Michel, Pascal a rappelé qu'il doit prendre contact avec le correspondant CPS de notre CRA. Gilles Van Der

Goes propose aussi son assistance pour valider les analyses et conseils envisagés par JM Maggi à condition que les faits soumis à Gilles soient totalelement anonymisés.

Aucun événement n'a été déclaré depuis début 2021.

Un ancien REX est en cours de réalisation pour un vol de fin décembre (de l'huile ayant coulé sur le pot d'échappement lors d'un complément, a créée de la fumée lors de la mise en puissance au décollage).
Avancée du plan d'action DTO : l'annexe CPS a bien été réalisée et sera à joindre au document de DTO de l'aéroclub.

7. Nouveaux FI :

Trois nouveaux instructeurs sont venus étoffer l'équipe pédagogique de l'aéroclub depuis ces derniers mois :

- Justin Binet
- Franck Chevalier
- Johan Massonneau

- **Le CA vote Ok à l'unanimité des présents et représentés pour l'intégration de ces instructeurs à l'aéroclub.**

Pascal présente une liste de trois nouveaux instructeurs à venir.

8. Présentation d'un atelier proposé par Martine Gay :

Martine propose de faire une présentation sur les nombreux rallyes aériens Toulouse-St Louis et Paris-Moscou auxquels elle participé.

Le but est d'informer, fournir un retour d'expérience et fédérer des pilotes de l'aéroclub qui pourraient être intéressés de participer à l'avenir à ce genre d'activité.

Cette action sera à prévoir au dernier trimestre de l'année, pour une meilleure communication auprès des membres de l'aéroclub, et pourrait faire l'objet à l'issue d'un cocktail ou repas de cohésion.

9. Questions diverses :

- Définition du tarif du « Vol d'Initiation » introduit par le nouveau règlement intérieur : 100 euros pour un vol de 30 min, pour une seule personne qui volera en doubles commandes, obligatoirement de jour et avec un instructeur FI/E(A) de l'aéroclub.
 - **Le CA vote à l'unanimité des présents et représentés le montant de 100 euros pour un Vol d'Initiation.**
- Daniel propose de récompenser l'engagement associatif qui a été évoqué durant les discussions préalables au vote du nouveau Règlement Intérieur.
Le CA entend par engagement associatif les membres qui s'investissent pour une action dans l'aéroclub : permanence, contrôle de planches de vol, commissions, ...
Cette proposition ouvrirait par exemple la possibilité d'appliquer une réduction de 20€ (part FI) sur le vol annuel à faire avec un instructeur de l'aéroclub.
La réflexion nécessite mûrissement pour décider de l'intégrer à la prochaine version de Règlement Intérieur ou de passer par une simple communication auprès des membres de l'aéroclub.
Le CA identifiera les membres méritants et tiendra à jour une liste des bénéficiaires.
- Installation prochainement de l'ADSL au local du Plessis : 47 HT euros / mois chez Orange.
Engagement d'un an avant de pouvoir passer chez Free ou un autre fournisseur.
- Nicolas propose que les PV de réunions type Bureau, CA et AG puissent être mis en lecture de l'ensemble des membres de l'aéroclub via l'accès réservé sur notre site internet.
 - **Le CA vote à l'unanimité des présents et représentés la mise en ligne via l'accès réservé aux seuls membres de l'aéroclub.**
- Cyril demande si la possibilité de prendre des blocs de 10 heures de vol est toujours d'actualité ? Cette offre de l'aéroclub permet à la personne le demandant avant de commencer

les vols de bénéficier d'un crédit de son compte pilote d'un montant correspondant à 10% de la somme engagée pour réaliser les 10 HDV, sur un même ou plusieurs types d'avion de l'Association.

➤ **Le CA vote à l'unanimité des présents et représentés la poursuite de l'offre « bloc 10 HDV avec recrédit du compte pilote de 10% » proposées aux seuls membres de l'aéroclub.**

- Le stage « vol Découverte » sera renommé en « stage d'Initiation » car réalisé en double commandes, comme pour les nouveaux Vols d'Initiation.

La licence fédérale FFA est comprise dans le package de 450 euros.

Actuellement, les 2 HDV d'instruction sont réalisées en 3 vols de 40 min.

Cyril attire l'attention du CA sur le fait que le vol en double commandes sur nos avions n'est pas permis si la personne n'est pas membre de l'aéroclub, sauf pour les VI. Hors dans la formule actuelle de stage, la fourniture d'une cotisation membre n'est pas prévue dans le tarif.

Plusieurs solutions sont proposées pour corriger cet écueil :

- Soit l'emploi de plusieurs Vols d'Initiation pour réaliser les 2 H de vols. Mais étant limités à 30 min maximum, cela paraît trop court pour la bonne réalisation de l'instruction prévue.
- Soit la prise d'une cotisation en tant que « membre ponctuel » de l'Association. Cela permettrait de conserver l'emploi des vols de 40 min et de leur programme actuel, mais ils seraient à faire sur une période maximale de 1 mois pour être compatible avec la définition du ponctuel dans nos statuts.

Cela peut éventuellement être compliqué à faire en cas de période longue avec mauvaise météo, ou de période de confinement COVID comme actuellement.

Fournie dans le package actuel, l'utilité de la licence FFA est justifiée par Daniel comme étant une motivation pour l'intéressé à poursuivre son activité au sein de l'aéroclub où elle a été souscrite.

➤ **Le CA vote à l'unanimité des présents et représentés la mise en place de la seconde option, comprenant le paiement du droit d'entrée et de la cotisation membre temporaire dans le package Stage d'Initiation, en plus de la licence FFA.**

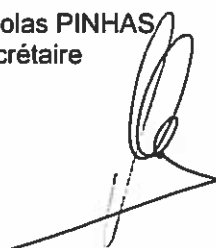
- Un classeur DTO sera à imprimer pour conservation papier et mise en accès libre au local de l'aéroclub au Plessis-Belleville.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions soulevées en séance débattues, la réunion s'est achevée à 21h30.

Prochaine réunion du CA :

La date de la prochaine réunion de CA n'a pas été arrêtée.

Nicolas PINHAS
Secrétaire



Pascal CHAGNON
Président

